

BULLETIN D'INSCRIPTION

À envoyer avec les documents demandés
au [secrétariat de la Région](#) où vous souhaitez
réaliser votre formation

Pour les programmes DPC*, n'oubliez pas de vous inscrire en ligne sur www.mondpc.fr

Médecin remplaçant thésé Médecin installé Médecin salarié de centre de santé

N° adeli : N°RPPS (obligatoire) :

Nom & prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : Portable :

Email :

Souhaite m'inscrire à :

INTITULÉ	DATES	LIEU
.....
.....
.....

(*) : Les programmes de DPC sont indemnisés dans la limite du plafond alloué par l'ANDPC (21 heures de formation) et sous réserve de leur éligibilité.
Les formations FAF-PM sont réservées aux médecins généralistes libéraux et à leurs remplaçants.
Elles ne donnent pas lieu à indemnisation.

Conditions d'inscription à un programme de DPC

Vous êtes médecin remplaçant thésé, médecin installé ou médecin salarié de centre de santé. Merci de joindre :

- Un chèque de caution de 250 € à l'ordre de MG FORM (par programme)

Vous êtes médecin salarié hors centre de santé ?

Nos programmes de DPC peuvent faire l'objet d'un financement par votre employeur.

Conditions d'inscription à une formation FAF-PM :

Vous êtes médecin remplaçant thésé ou médecin installé. Merci de joindre :

- un chèque de caution de 250 € à l'ordre de MG FORM (par programme)
- L'attestation de versement relatif à la contribution FAF-PM délivrée par l'URSSAF (2018, à défaut 2017)

Vous êtes médecin salarié ?

Nos formations FAF-PM peuvent faire l'objet d'un financement par votre employeur.